

Le découpage des districts



Ligny au



NUMÉRO 10 - janvier 2006

LE BULLETIN D'INFORMATION DES LINÉENNES ET DES LINÉENS

Spécial recensement

Le recensement aura lieu dans notre ville à compter du 19 janvier. Tous les détails sur son déroulement.

Dans quelques jours, le recensement de la population va commencer. A partir du 19 janvier 2006, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire.

L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qu'il vous donnera pour sa seconde visite.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à la Mairie.



> L'équipe d'agents recenseurs vous rendra visite très prochainement.

Votre réponse est importante. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la Loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Notre ville comptait 5 265 habitants lors du dernier recensement en 1999. Combien sommes-nous en 2006 ? Quelles sont les principales caractéristiques de notre population ? Comment ont évolué nos conditions de logement ?

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la Loi. Elles seront

remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

○ 10 districts

Ligny-en-Barrois est divisée en 10 districts de population sensiblement équivalente. Chacun d'eux sera recensé par une personne nommée par arrêté municipal.

Ci-dessous, leur nom et numéro de secteur :

- District 1 : Mme Katia TAGNON-WUILLAUME
- District 2 : Mme Stéphanie PALMAS
- District 3 : Mme Christelle LEFEVRE
- District 4 : Mme Sandrine LABOURASSE
- District 5 : Mme Nathalie MAUREL
- District 6 : M. Guy SCHNEIDER
- District 7 : Mme Laura POETTE

• District 8 : Mme Patricia ANTOINE

• District 9 : Mme Carole FRANZ

• District 10 : Mme Michèle HUGUIN

Au dos de cette feuille figurent le découpage de la Ville et les photos des agents recenseurs. Les districts sont délimités soit par la rivière Ornain, soit par l'axe central de certaines rues.

Attention : Si au 10 Février, vous n'avez pas eu la visite de votre agent recenseur ou si vous devez vous absenter de Ligny-en-Barrois à cette période, veuillez appeler la Mairie pour le signaler. Personne ne doit être oublié, c'est l'intérêt de la collectivité dans son ensemble.

Je vous remercie de participer à cette opération.

Le Maire,
Jean-François Muel

Ligny au



Bulletin d'information de la Ville de Ligny-en-Barrois
Hôtel de Ville - Place de la République
55500 Ligny-en-Barrois - Tél. 03.29.78.02.22 - Site : www.lignyenbarrois.fr

Directeur de la publication : Jean-François Muel

Photographies : Séverine Boulier - Maquette : David Jecko - Impression : Le Cèdre Bleu, Saint-Dizier (52)
Tirage : 2 500 ex. - ISSN : en cours - Dépôt légal : janvier 2006

